

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CHU DE TOULOUSE

Toulouse, le 14 février 2012

Le CHU de Toulouse met en place le paiement par Internet

Modernisation et simplification sont deux objectifs qui peuvent très bien se conjuguer. C'est ce que démontre TIPI, une expérimentation qui vient de démarrer à l'hôpital des Enfants. Le CHU de Toulouse est le deuxième établissement hospitalier de France à mettre en œuvre ce dispositif. Avec 90.000 consultations annuelles (sur un total de 720.000 pour l'ensemble du CHU), l'hôpital des Enfants permet un essai significatif avant généralisation sur tous les établissements du CHU.

TIPI un mode de paiement moderne et simple

TIPI, « Titres Payables par Internet » est un système de paiement disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Il est simple et direct. Il évite toute la chaîne traditionnelle de règlement, lourde et lente : confection des avis de sommes à payer, traitement des espèces et des chèques, gestion des encaissements, ... et bien sûr files d'attente des patients.

L'expérimentation concerne le règlement des sommes dues par les consultants de l'hôpital des Enfants, sans mutuelle, pour la partie non remboursée par l'Assurance Maladie. Jusqu'à présent, le patient recevait dans les vingt jours suivant la consultation un avis du Trésor Public l'enjoignant de payer le montant restant à sa charge par chèque, titre de paiement, téléphone, virement ou espèces.

TIPI un paiement en ligne sécurisé

TIPI ajoute un outil supplémentaire de paiement. Le patient reçoit une note de frais envoyée par le CHU cinq jours après sa venue à l'hôpital. Il est invité à régler le montant par voie électronique dans un délai de quinze jours. Pour cela, il doit se connecter sur le portail du CHU (www.chu-toulouse.fr) et accéder via un clic à la rubrique « Paiement en ligne ». Il saisit alors ses numéros de dossier et de référence de paiement qui figurent sur la note de frais. Après saisie de son adresse de messagerie, le patient est automatiquement redirigé vers le serveur de paiement sécurisé de la Direction Générale des Finances Publiques sur lequel il peut finaliser son paiement, muni de sa carte bancaire. Dès la formalité accomplie, un courriel de confirmation de la transaction ainsi qu'un justificatif de paiement sont envoyés.

Pour le consultant, TIPI apporte économie et souplesse

Ce dispositif évite soit les frais d'envoi, soit la venue et la file d'attente aux guichets. Désormais, les patients effectuent l'opération de paiement au moment où ils le souhaitent. Enfin, il faut préciser que si le patient ne veut pas ou ne peut pas payer par Internet, il revient au schéma classique de paiement par voie postale ou à la régie de l'hôpital.

Le secteur public hospitalier ne pouvait rester à l'écart de la modernisation et de la simplification administrative engagées par les pouvoirs publics. C'est pourquoi, ce projet a mis en synergie autour du CHU et de ses bureaux des entrées, la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat, la Direction Générale des Finances Publiques et le MIPIH, éditeur de logiciel.